

Commission de l'Enseignement de promotion sociale, de
la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des
chances du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016–2017

11 OCTOBRE 2016

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 11 OCTOBRE 2016 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	4
1.1	Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Réforme des titres et fonctions dans l'enseignement secondaire de promotion sociale»	4
1.2	Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Centre de prêt de la FWB à Naninne»	5
1.3	Question de Mme Carine Lecomte à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Reconnaissance des diplômes de l'enseignement de promotion sociale au Grand-Duché de Luxembourg»	5
1.4	Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Appel à candidatures pour une politique de la jeunesse plus participative»	6
1.5	Question de M. Charles Gardier à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Programme européen “Bounce”»	7
1.6	Question de M. Charles Gardier à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «EVRAS et sa place dans le Pacte pour un enseignement d'excellence»	8
1.7	Question de Mme Valérie De Bue à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Label pour l'EVRAS»	8
1.8	Question de M. Yves Evrard à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Initiatives mises en place pour tenter d'informer et de sensibiliser les jeunes des zones rurales au phénomène de harcèlement»	10
1.9	Question de M. Charles Gardier à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Plateforme “Apprentis citoyens”»	11
1.10	Question de Mme Valérie De Bue à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Test électoral éducatif»	12
1.11	Question de M. Charles Gardier à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Refinancement du secteur des organisations de jeunesse et des centres de jeunes. Élément nouveau: 2,5 millions supplémentaires pour le secteur prévus dans le budget 2017»	13
1.12	Question de M. Yves Evrard à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Discrimination à l'embauche pour les travailleurs âgés»	13
2	Interpellation de Mme Françoise Bertieaux à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Caractère non genré du Pacte pour un enseignement d'excellence» (Article 76 du règlement)	15
3	Questions orales (Article 81 du règlement)	16
3.1	Question de Mme Marie-Dominique Simonet à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Coordinations provinciales pour l'égalité des femmes et des hommes»	16

3.2 Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Lutte contre le cybersexisme» 17

4 Ordre des travaux

Présidence de M. Charles Gardier, vice-président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 15h20.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Réforme des titres et fonctions dans l'enseignement secondaire de promotion sociale»

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Comme la presse nous l'a régulièrement rappelé ces dernières semaines, la réforme des titres et fonctions est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2016. Elle a engendré son lot d'incertitudes, de déceptions et de complications administratives.

On l'évoque rarement, mais cette réforme s'applique également dans l'enseignement de promotion sociale. Madame la Ministre, pouvez-vous dresser un état des lieux de la réforme dans ce secteur? Est-ce aussi catastrophique que dans l'enseignement de plein exercice? Y a-t-il des problèmes plus spécifiques qui apparaissent dans l'enseignement de promotion sociale? Tous les cours pourront-ils être donnés? Comment se déroule la collaboration avec votre collègue de l'Éducation pour ce dossier spécifique?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – La réforme des titres et fonctions a été adoptée à l'unanimité des partenaires du monde de l'enseignement: pouvoirs organisateurs, organisations syndicales et administration. Cette réforme a apporté les clarifications nécessaires tant dans le domaine des titres et des fonctions que dans celui des barèmes. C'est un chantier énorme qui connaît forcément des problèmes d'ajustement, particulièrement pour cette année zéro de sa mise en œuvre.

L'administration a pu constater que les pouvoirs organisateurs rentrent les documents de manière moins fluide que les autres années. Cependant, ces mêmes services administratifs sont particulièrement à l'écoute des éventuelles difficultés rencontrées par les pouvoirs organisateurs et les aident à résoudre les problèmes.

En vue de pallier certains soucis d'opérationnalisation sur le terrain, j'ai déjà don-

né, en concertation avec ma collègue de l'Enseignement obligatoire, deux instructions d'assouplissement communiquées par voie de circulaire. La gestion du site Primoweb s'améliore de manière constante, sur la base des remarques qui reviennent du terrain ou exprimées par les instances. Des propositions sont ainsi régulièrement débattues à la Commission interréseaux des titres et des capacités et tendent à améliorer le système.

Parmi les problèmes propres à l'enseignement de promotion sociale, je peux citer la difficulté engendrée par l'organisation d'unités d'enseignement sur deux années scolaires successives. Une souplesse est dès lors appliquée dans l'appréciation des situations de renouvellement d'engagement dans ce cadre. Aujourd'hui, la fonction accessoire dans l'enseignement de promotion sociale n'est régie par aucun statut et n'entre effectivement pas dans la valorisation de la carrière. Rendre ces heures statutaires coûterait, rien que pour cet enseignement, environ 3 400 000 euros. Par ailleurs, les membres du personnel désignés ou engagés sous ce statut connaissent, dès leur recrutement, les caractéristiques de ce type de fonction. En l'état, il n'y a donc aucune raison de les exclure des dispositions relatives aux titres.

Plus globalement, afin de faciliter l'organisation et les opérations de recrutement dans l'enseignement de promotion sociale, j'ai décidé de la mise en œuvre immédiate des accroches cours-fonctions relatives aux nouveaux dossiers pédagogiques. La flexibilité de l'enseignement de promotion sociale qui se doit de répondre aux demandes de formation de partenaires publics ou privés explique que des référentiels sont régulièrement élaborés durant l'année scolaire. Les mesures de nature à stabiliser l'emploi des enseignants, dont ceux de promotion sociale, sont précisément contenues dans la réforme. Il s'agit de placer un membre du personnel «à la bonne place» et au niveau de traitement le plus favorable.

La lecture et l'application du nouveau système devraient être de nature à éviter des situations qui pouvaient nous échapper auparavant. La question des pertes d'emploi est indirectement traitée dans les organes de concertation prévus par le décret relatif aux titres et fonctions. La chambre de pénurie peut émettre des avis sur cette problématique de nature à adopter des conduites appropriées. Enfin, en ce qui concerne l'expérience professionnelle qui est une des composantes du titre de chargé de cours, il va de soi qu'elle est prise en compte dans l'ensemble des fonctions des cours techniques et de pratique professionnelle.

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Je vois que, malgré tout, ce nouveau système a aussi posé problème dans l'enseignement de promotion sociale. Vous avez quand même dû appliquer des mesures de souplesse, ce qui aurait pu être évité.

1.2 Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Centre de prêt de la FWB à Naninne»

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Le Centre de prêt de Naninne est un partenaire important pour les mouvements de jeunesse, les administrations communales ainsi que les associations locales. Bien que le nombre de tentes – 2 228 – soit important et même plus important qu'avant, il semble trop faible par rapport à la demande toujours croissante. Cinq cents nouvelles tentes devraient être confectionnées, l'objectif du centre étant d'élargir son offre. Madame la Ministre, pourriez-vous me préciser le planning concernant l'arrivée de ces nouvelles tentes? Quelle est l'évolution des locations durant ces dernières années? Toutes les demandes ont-elles pu être honorées cette année?

En réponse à une question d'un de mes collègues, vous avez parlé d'une amélioration du système de prêt, entre autres grâce à une meilleure coordination entre les groupes, qui sont maintenant autorisés à se prêter directement les tentes sur un même site, mais aussi à l'étalement des demandes sur la période estivale. Cette tendance à l'optimisation est-elle toujours d'actualité?

Dans une interview, la ministre Greoli soulignait que l'important pour elle était la pérennité du Centre de prêt de Naninne. Avons-nous des raisons de nous inquiéter pour son avenir? Qu'en est-il de la collaboration avec la Défense en cas de manque de tentes? A-t-on fait appel à elle ces dernières années?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Les demandes de tentes sont passées de 3 358 en 2015 à 3 515 en 2016. En effet, les mouvements de jeunesse issus des différentes fédérations ont sollicité auprès du Centre de prêt 1 409 tentes junior et pas moins de 2 106 tentes sénior ? durant la période des camps estivaux. Le Centre a été en mesure de prêter 1 300 tentes junior, c'est-à-dire 92,3 % du taux d'octroi, et 1 608 tentes sénior, soit un taux d'octroi de 76,4 %.

Au 30 juin 2016, le stock du Centre de prêt de matériel de Naninne s'élevait à 1 118 tentes junior et à 1 079 tentes sénior. En outre, conformément à une convention signée avec l'ONE, le Centre s'est engagé à fabriquer 447 tentes junior et 300 tentes sénior sur une période s'étalant de 2014 à 2018. Actuellement, 282 tentes junior et 192 tentes sénior ont été fabriquées. D'ici au 30 juin 2018, le Centre doit encore construire 165 tentes junior et 108 tentes sénior. L'objectif devrait donc être atteint.

Cependant, il est clair que, chaque année, le centre de prêt est confronté au déclassement d'un certain nombre de tentes en fonction de leur vétusté. Les conditions météorologiques jouent également un rôle et peuvent accélérer la dégradation de la toile. Entre juillet 2014 et juin 2016, le Centre a dû déclasser 147 tentes junior et 42 tentes sénior. Enfin, durant l'été 2016, la Défense a prêté 236 tentes en complément de celles du Centre de prêt.

La pérennité de ce dernier retient bien entendu toute mon attention, mais sa gestion et les moyens qui y sont affectés dépendent de la ministre de la Culture. À ce jour, je n'ai reçu aucune information alarmiste sur son avenir.

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Je ne manquerai pas de m'adresser à Mme Greoli pour avoir des précisions quant à la pérennité du Centre, car, comme l'attestent les chiffres que vous venez de citer, il s'agit vraiment d'un organisme important dans la vie associative de nos jeunes et de nos communes. Nous serons donc attentifs à la suite et à l'évolution du dossier.

1.3 Question de Mme Carine Lecomte à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Reconnaissance des diplômés de l'enseignement de promotion sociale au Grand-Duché de Luxembourg»

Mme Carine Lecomte (MR) – Depuis septembre 2016, les Luxembourgeois qui ont des enfants âgés entre 0 et 13 ans peuvent bénéficier d'un dispositif «chèque-service accueil» (CSA). Il s'agit d'une prestation en nature versée directement par l'État luxembourgeois aux structures reconnues comme «prestataires du chèque-service accueil». Pour les parents, les frais de crèche s'en voient ainsi diminués. Ce dispositif s'étend aux travailleurs frontaliers ressortissants de l'Union européenne au Grand-Duché de Luxembourg. Ceux-ci doivent, à leur tour, introduire une demande d'adhésion auprès de la Caisse pour l'avenir des enfants (CAE) et inscrire leurs enfants dans un Service d'éducation et d'accueil (SEA), qui a été officiellement reconnu en tant que «prestataire CSA». Il apparaît dès lors légitime que ce dispositif concerne également les crèches frontalières belges, pour autant qu'elles introduisent une demande d'agrément.

Pour obtenir cet agrément toutefois, ces crèches doivent répondre à certaines conditions, comme celle d'employer du personnel dont les diplômés sont reconnus au Grand-Duché de Luxembourg. Et c'est là que le bât blesse, puisque les formations qu'ont dû suivre les puéricultrices et les auxiliaires de l'enfance pour travailler dans nos structures d'accueil ne sont pas expressément

reconnues par le Grand-Duché de Luxembourg, qui impose des mesures compensatoires pour le moins inappropriées.

Madame la Ministre, le secteur de la petite enfance nous a alertés sur les difficultés auxquelles il est confronté. En effet, les diplômes de puéricultrice ou d'auxiliaire de l'enfance qui peuvent s'obtenir via l'enseignement de promotion sociale en Fédération Wallonie-Bruxelles n'étant pas directement reconnus au Grand-Duché de Luxembourg, de nombreuses crèches frontalières craignent de ne pas obtenir l'agrément CSA et de voir les contrats conclus dénoncés.

Qu'en est-il du processus de reconnaissance des certifications de qualification délivrées par l'enseignement de promotion sociale, singulièrement les diplômes de puéricultrice et d'auxiliaire de l'enfance, au Grand-Duché de Luxembourg?

Les diplômes belges de bachelier et de master de l'enseignement supérieur et universitaire sont réciproquement reconnus en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg – et même aux Pays-Bas. Cette disposition favorisant la mobilité en matière d'emploi, seriez-vous prête à engager des pourparlers avec vos homologues luxembourgeois afin qu'elle s'applique également aux certifications de qualification?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – La question de la reconnaissance, par un État étranger, d'études faites au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles est de la compétence de cet État. Il appartient donc aux autorités du Grand-Duché de Luxembourg de fixer les procédures et les conditions par lesquelles elles reconnaissent des titres délivrés par des États tiers, dont ceux délivrés par la Communauté française de Belgique.

Cela dit, nos services se tiennent à la disposition desdites autorités si ces dernières souhaitent obtenir des éléments d'information sur les formations organisées par l'enseignement de promotion sociale, afin d'en faciliter la reconnaissance par ces dernières. Cette communication peut avoir lieu par le biais du Centre ENIC-NARIC de la Fédération Wallonie-Bruxelles, installé auprès de la Direction générale de l'enseignement non obligatoire et de la recherche scientifique ou encore par contact avec mes services chargés de l'enseignement de promotion sociale au ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les États peuvent évidemment conclure des conventions bilatérales ou multilatérales dans l'optique d'instaurer un système de reconnaissance et d'en définir les modalités.

C'est le cas de la décision Benelux signée le 18 mai 2015 concernant la reconnaissance mutuelle automatique générique des diplômes d'enseignement supérieur. En application de cette

dernière, les diplômes et grades académiques de bachelier et de master, en ce compris ceux de l'enseignement de promotion sociale, délivrés dans les États du Benelux font l'objet d'une reconnaissance mutuelle générique.

Il n'existe pas, à ma connaissance, d'instrument comparable en matière d'enseignement secondaire. Cela dit, le Secrétariat de l'Union Benelux a mis en place un groupe d'experts au sujet de la transférabilité des qualifications professionnelles. Mon administration y est représentée.

L'objectif de ce groupe est d'assurer une meilleure comparabilité et une meilleure transparence des qualifications professionnelles. Les travaux sont en cours, notamment au sujet de la description des systèmes d'enseignement et de formation menant à une qualification professionnelle.

Enfin, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que l'enseignement de promotion sociale délivre le certificat de qualification d'auxiliaire de l'enfance. C'est l'enseignement secondaire de plein exercice qui délivre le certificat de qualification de puéricultrice/puériculteur.

Mme Carine Lecomte (MR). – Tout cela apparaît plus simple en ce qui concerne l'enseignement supérieur dans la mesure où la reconnaissance est automatique. Il est cependant certain que si l'on veut promouvoir la mobilité en termes d'emploi, il est de notre responsabilité de faire en sorte que l'on puisse s'accorder par rapport à certaines professions pour qu'un équilibre plus juste s'installe entre l'offre et la demande existante sur le marché de l'emploi.

Au Luxembourg, les fonctions de puéricultrices et les auxiliaires de l'enfance sont assurées par des éducateurs. Nous sommes dans une nomenclature différente. Par ailleurs, l'expertise de nos métiers est bien plus importante en Belgique. En effet, les éducateurs du Grand-Duché qui exercent leur profession dans des structures d'accueil effectuent des stages dans des maisons de repos ou des structures pour personnes handicapées. Nous sommes donc très loin de la compétence des fonctions et des formations que développe la promotion sociale.

Je vous invite à demander une évaluation de ces groupes de travail pour voir comment évoluent les choses. En termes de mobilité de l'emploi, il me semble très important d'avancer dans ce sens, sinon cet isolement ira à l'encontre de ce que le Benelux a voulu développer quand il a été créé.

1.4 Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Appel à candidatures pour une poli-

tique de la jeunesse plus participative»

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Le 7 juillet dernier, vous vous adressiez aux communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles en sollicitant leur participation en tant que ville ou commune pilote dans le cadre d'une politique de la jeunesse plus participative.

Les candidatures devaient vous être adressées pour le 16 septembre et dix à quinze communes pouvaient avoir l'espoir d'être retenues dans un cadre pilote. Je m'y suis intéressé en tant que bourgmestre.

Une phrase dans le descriptif a retenu mon attention puisque l'un des critères était la majorité politique au pouvoir. Quand le parti socialiste parle de cela, cela signifie qu'à nouveau tous les camarades seront acceptés dans le jeu. C'est l'un de mes échevins qui a interprété ce critère de sélection. Je vous connais cependant, donc je l'ai rassuré.

Cette question vient donc du niveau local et a pour but de rassurer l'échevin en question.

Avez-vous fait des choix partisans? Comment est intervenu ce critère?

Quelles sont les communes qui se sont manifestées et quelles sont celles qui ont été retenues, puisqu'un petit budget de 50 000 euros était alloué pour encourager la participation des jeunes?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Tout d'abord, l'appel à projets relatif aux politiques locales de jeunesse a été lancé le 30 juin dernier. À cette occasion, nous avons organisé un colloque de présentation aux Moulins de Beez. L'échéance pour la remise des candidatures était fixée au 16 septembre.

Ainsi, 42 communes se sont portées candidates pour participer à une phase test. Une sélection a été opérée en concertation avec le comité d'accompagnement du projet. Je ne vous en dévoilerai pas les résultats maintenant, car ils seront communiqués aux communes dans les jours à venir. Pour tout vous dire, la liste des signataires est dans ma voiture et partira sans doute demain.

En ce qui concerne les critères de sélection, ceux-ci devaient garantir la diversité des profils des communes. Le but de cette phase était notamment de vérifier que le processus proposé par ces différentes communes puisse s'adapter à toute situation, quelles que soient les caractéristiques de la commune.

C'est aussi le cas du critère relatif à la majorité politique au pouvoir. Ce projet a en effet vocation à proposer une démarche qui dépasse les clivages idéologiques. Il était dès lors important de voir comment chacun se l'approprie au cours

de cette phase test et de voir si nous pouvons l'étendre à l'ensemble des communes par la suite.

À la fin du mois d'octobre, après notification des décisions, une première réunion de lancement des communes sélectionnées aura lieu. Les projets devront se dérouler entre le mois d'octobre 2016 et le mois de juin 2017, chacun étant libre de planifier le sien selon ses réalités et dynamiques locales.

Le budget de 50 000 euros auquel vous faites référence est une estimation de la phase test pour l'année 2016. Il est destiné à la constitution d'outils d'information, mais aussi de l'outil pédagogique, de la formation d'intervenants de terrain issus des communes, ainsi qu'à l'accompagnement du processus et des communes par le CRECCIDE qui a été conventionné dans ce cadre.

Je m'engage sincèrement à ce qu'il y ait une grande diversité dans les communes qui seront sélectionnées.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Madame la Ministre, je vous fais confiance quant aux choix que vous devez faire. Nous n'en sommes quasiment plus qu'à une signature près pour achever le document que vous avez préparé. À ce propos, je vous invite à être vigilante: si vous ne voyez pas apparaître la commune de Frasnes-lez-Anvaing, retenez votre signature! (*Rires*)

Quel que soit votre jugement, il sera le bon. J'ai eu l'explication que j'attendais à propos de cette phrase pour le moins ambivalente. Le rapport qu'en fera le Parlement permettra aussi de l'attester si besoin est. En revanche, je tiens à la liste reprenant les 42 communes et j'attends donc que vous me la communiquiez. En effet, j'aimerais savoir quelles communes s'intéressent au projet, car peu importe la teneur de ce dernier, il est toujours intéressant de savoir que telle ou telle commune s'est manifestée, a été ou non retenue... C'est une question de dynamique que nous pouvons reconnaître.

(*Mme Valérie De Bue prend la présidence.*)

1.5 Question de M. Charles Gardier à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Programme européen "Bounce"»

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, la lutte contre l'extrémisme et le radicalisme violents est au cœur de nombreux débats depuis plusieurs mois, en particulier lorsque cela concerne la jeunesse.

À cet égard, un programme européen de formation en résilience pour les jeunes a été mis sur pied: «Bounce». Il fonctionne sur la base d'outils qui consistent en un programme préventif contre

la radicalisation centré sur les jeunes, leurs parents et les travailleurs de première ligne. Ces outils ont été développés par le SPF Intérieur.

Parmi les trois outils développés par ce programme, il y a «Bounce Young», une formation psychophysique de prévention précoce de la radicalisation violente pour les jeunes vulnérables à travers le renforcement de leur résilience.

Ces outils ont été développés entre 2013 et 2015 et doivent être mis en œuvre au niveau local, dans les villes belges et européennes, entre 2015 et 2017. Nous n'en avons pourtant jamais entendu parler au sein de ce Parlement.

La lutte contre la radicalisation chez les jeunes a d'ailleurs été débattue en marge de la 71^e session de l'Assemblée générale des Nations unies. Par l'intermédiaire notamment du Ministre des Affaires étrangères a été soulignée l'importance de mettre en place des mesures visant à renforcer l'engagement et la résistance des jeunes via la formation, l'enseignement, la vie associative et les médias sociaux notamment. C'est dans cette optique que ce programme européen a été lancé, sous la direction de la Belgique.

Madame la Ministre, qu'en est-il de ce programme? Y êtes-vous impliquée et si oui, comment? Pourriez-vous donner davantage de détails sur son fonctionnement et ses objectifs et préciser de quelle manière vous allez participer à sa mise en œuvre?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Le programme «Bounce» regroupe trois outils de formation et de sensibilisation destinés aux jeunes et à leur environnement social. Les outils «Bounce» sont conçus comme des mesures de prévention à mettre en place au moment où des problèmes de radicalisation violente font surface, ou préalablement à ces situations.

Le premier outil est un programme de formation en résilience pour les jeunes. Lors de dix séances de formation en groupe, les jeunes s'exercent à consolider leur capacité à faire face à une situation difficile ou génératrice de stress. Une telle formation est toujours combinée avec des actions de sensibilisation à destination des parents et acteurs de terrain.

Le deuxième outil, quant à lui, vise à fournir des conseils, perspectives et exercices pratiques aux adultes présents dans l'environnement social des jeunes.

Le troisième et dernier outil est plutôt destiné aux acteurs de terrain. Il leur apprend à se servir du programme de formation en résilience et de l'outil de sensibilisation pour les adultes.

Ces outils de formation ont été mis au point sur la base d'une recherche scientifique – différentes méthodes ont été élaborées pour ren-

forcer la résilience des jeunes face à la radicalisation violente.

Actuellement, le programme «Bounce» est toujours coordonné par le SPF Intérieur.

Pour ce qui concerne mes actions en la matière avec le secteur Jeunesse, je me réfère aux réponses que j'ai données à ce sujet lors d'une précédente réunion de commission et qui exposent de manière détaillée les projets menés. De manière synthétique, rappelons les modules de formation prévus dans le cadre d'une convention avec l'Interfédérale des centres de jeunes (ICJ) qui maîtrise parfaitement les spécificités du travail des structures de jeunesse.

Par ailleurs, une collaboration est lancée avec les deux autres Communautés et la France pour dégager des bonnes pratiques et des pistes nouvelles de solution.

À mes yeux, il est essentiel que les outils développés s'inscrivent en parfaite cohérence avec les attentes d'un secteur dont la finalité reste le développement d'une citoyenneté critique et responsable. Tout est mis en œuvre pour y parvenir, mais il est vrai que les initiatives se multiplient et qu'il faut sans doute y trouver la meilleure articulation qui soit.

(Mme Laetitia Brogniez prend la présidence.)

M. Charles Gardier (MR). – Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il s'agit d'une problématique importante et, dans ce cadre, une initiative prise à l'échelle européenne, dotée de moyens particuliers et pour laquelle la Belgique se mobilise, me paraît être une opportunité à saisir.

Il est vrai que pour coordonner les choses, il faut en parler. J'avais posé une question similaire à M. Rachid Madrane qui témoignait, lui, d'une volonté d'évaluer, pour éventuellement coordonner par la suite. Je n'étais pas entièrement satisfait par sa réponse, mais elle était déjà mieux que la vôtre puisque vous n'en parlez même pas!

J'espère que vous serez tout de même attentive à ce projet pour que cette initiative qui semble correspondre à des besoins, puisse se déployer pleinement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.6 Question de M. Charles Gardier à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «EVRAS et sa place dans le Pacte pour un enseignement d'excellence»

1.7 Question de Mme Valérie De Bue à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée

«Label pour l'EVRAS»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

M. Charles Gardier (MR). – Le Pacte pour un enseignement d'excellence est un immense défi, tant pour la ministre de l'Éducation que pour l'ensemble de ce gouvernement et des acteurs concernés. À cet égard, cinq organisations de jeunesse politiques ont dernièrement publié une carte blanche commune dans la presse au sujet de l'absence dans le futur pacte de l'EVRAS (Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle). Créé en 2012, ce vaste programme vise à favoriser la santé et le développement affectif, sexuel et relationnel de tous les jeunes. Cette définition émane de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais ses contours restent flous.

Les jeunes politiques, après avoir rencontré toute une série d'acteurs de terrain et émis des recommandations pour une meilleure application en milieu scolaire, ont souhaité que l'EVRAS fasse partie du Pacte pour un enseignement d'excellence. Elles demandent également une définition claire et législative, un programme structuré et un cadre de référence.

Plusieurs questions ont été récemment posées à la ministre de l'Éducation sur le sujet. Celle-ci a répondu que les écoles avaient reçu une circulaire visant à mieux intégrer l'EVRAS et recevraient bientôt de nouvelles balises accompagnées de critères de sélection précis et de conditions minimales. Elle a également répondu qu'il est bien question de l'EVRAS lors des discussions du Pacte.

Madame la Ministre, que pensez-vous des recommandations des organisations de jeunesse politiques? L'EVRAS a-t-il sa place dans le futur Pacte pour un enseignement d'excellence? A-t-il été suffisamment abordé à cette occasion? Vos contacts avec la ministre de l'Éducation vont-ils dans ce sens? Ne pensez-vous pas que l'EVRAS, mieux défini et encadré, devrait faire partie d'une véritable politique de jeunesse, et ce dans l'intérêt de tous nos jeunes, afin qu'ils deviennent des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires?

Mme Valérie De Bue (MR). – Madame la Ministre, j'ai eu l'occasion d'interroger votre collègue sur le Pacte d'excellence et, en lisant le rapport de la sous-commission citoyenneté, qui est un peu à la base de la carte blanche des associations de jeunesse, j'ai constaté qu'il y est recommandé d'établir un listing officiel de l'offre EVRAS ainsi qu'un label de la Fédération Wallonie-Bruxelles reconnaissant les associations qualifiées pour donner l'EVRAS dans les écoles. L'élaboration de ce label relève clairement de votre compétence. Cette initiative semble légitime, car la matière ne peut pas être prise à la légère et doit pouvoir respecter un cadre identique pour tous les élèves de notre Fédération. Il semble par contre évident que

les instances choisies pour définir les critères de ce label ne pourront être ni juges ni parties dans la pratique de l'EVRAS au quotidien et devront nécessairement travailler en collaboration avec les Régions et la Fédération.

Vous avez annoncé travailler à la création de cette labellisation et indiqué que vous comptiez soumettre cette idée à vos collègues du gouvernement. Où en êtes-vous à ce sujet? Qu'en pensent vos collègues du gouvernement, et en particulier la ministre de l'Éducation? Un planning a-t-il été établi? Une date butoir a-t-elle été fixée? Une finalisation de ce label est-elle prévue? Comment sera-t-il instauré? Comment se passera la nécessaire collaboration avec les Régions en ce qui concerne la santé?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – À mes yeux, cette question relève également de l'Égalité des chances, des droits des femmes et de la lutte contre les discriminations, mais aussi de la jeunesse. Néanmoins, je tiens à vous rappeler que je ne suis pas impliquée dans le comité de pilotage du protocole de collaboration entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions qui encadre les animations d'EVRAS. En effet, ce comité regroupe la ministre de l'Éducation et les ministres de la Promotion de la santé.

La généralisation des cours d'EVRAS fait partie des objectifs de la déclaration de politique communautaire. Les organisations de jeunesse politiques ont toutes les cinq présenté des recommandations pour que l'EVRAS soit généralisée. Elles plaident aussi pour une définition claire et législative, avec un programme structuré et un cadre de référence de l'EVRAS, ainsi que pour une formation plus adéquate de l'enseignant, un cadastre commun des animations et un label officiel.

À l'heure actuelle, toute ASBL peut s'autoproclamer opérateur pour l'EVRAS. Pourtant, nous disposons en Fédération Wallonie-Bruxelles d'une multitude d'organisations engagées dans la promotion de toutes les formes de citoyenneté ainsi que des valeurs d'égalité et d'émancipation. Sur notre territoire existent également des centres de planning familial spécialisés en EVRAS. Il n'est donc pas normal que nous ouvrons aujourd'hui les portes de nos écoles à certains opérateurs qui font du prosélytisme et énoncent des principes de doctrine catholique. C'est pourquoi, à la suite de l'épisode du Groupe Croissance, je m'étais prononcée en faveur d'une labellisation.

Comme les organisations de jeunesse, je pense qu'un cadastre tant qualitatif que quantitatif des animations à l'EVRAS est indispensable à court terme. Avant l'été, une concertation orchestrée par le cabinet du ministre-président avait été

organisée. J'ai également écrit à ma collègue, Mme Schyns, et je ne doute pas que la ministre de l'Éducation reviendra prochainement vers mon cabinet à ce sujet.

Concernant les politiques de la jeunesse, je suis persuadée que les opérateurs de l'éducation non formelle peuvent jouer un rôle fondamental dans l'EVRAS. Je travaille d'ailleurs sur des propositions en ce sens, que je soumettrai à la concertation du secteur dans les prochains mois. Toutefois, ces missions peuvent être complémentaires et ne remplacent en rien l'objectif de la généralisation de l'EVRAS dans l'enseignement.

M. Charles Gardier (MR). – L'EVRAS est un sujet important qui, dites-vous, fait pleinement partie de vos préoccupations en tant que ministre de l'Égalité des chances. Vous nous informez ne pas faire partie du comité de pilotage, étant donné vos compétences et malgré votre intérêt pour ces sujets. On ne peut que le regretter. J'entends que vous êtes favorable à un cadastre et refusez tout prosélytisme. Je souscris à ces points de vue. Vous avez déjà écrit à la ministre de l'Éducation. J'espère que vous continuerez dans ce sens pour peser un maximum sur les décisions, malgré votre absence anormale du comité de pilotage.

Mme Valérie De Bue (MR). – Cette compétence transversale doit apparaître dans toute une série de politiques. Madame la Ministre, vous devez vraiment vous imposer dans ce domaine. Je constate que le label n'est pas encore très avancé et que les critères ne sont pas encore précisés. Si j'ai bien compris, vous allez vous baser sur le cadastre et la cartographie de l'EVRAS, actuellement subventionnés par la COCOF. La ministre de l'Éducation m'avait également parlé de l'encodage de données relatives aux animations d'EVRAS dans les centres PMS. Les initiatives sont disparates. Le Pacte d'excellence permet de réinstaurer toute une série de politiques. C'est le bon moment pour remettre l'EVRAS au cœur des préoccupations. Il ne faut pas passer à côté de cette opportunité. J'ai le sentiment que ce droit qui concerne la jeunesse est éparpillé entre plusieurs compétences comme l'Enseignement, la Santé et l'Égalité des chances. Le label est une bonne idée. Je vous encourage à aller dans ce sens.

(M. Charles Gardier, vice-président, reprend la présidence.)

1.8 Question de M. Yves Evrard à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Initiatives mises en place pour tenter d'informer et de sensibiliser les jeunes des zones rurales au phénomène de harcèlement»

M. Yves Evrard (MR). – Madame la Mi-

nistre, j'ai déjà posé la question à vos collègues, car il s'agit d'une problématique transversale.

Le phénomène de harcèlement ou de banalisation de la violence touche toutes les régions, y compris les zones rurales. Cependant, force est de constater que les jeunes des régions rurales font moins facilement appel aux différents services d'aide. Pour preuve, sur plus d'un millier d'appels au numéro103, seuls 2 % proviennent de la Province de Luxembourg.

Afin de sensibiliser et d'informer les jeunes, différentes initiatives voient le jour. Par exemple, le Conseil provincial des jeunes (CPJ) de la Province de Luxembourg, particulièrement sensibilisé à la problématique, a lancé le projet d'une «Semaine contre le harcèlement». Cette initiative du CPJ se tiendra fin octobre dans cinq écoles de la province et proposera aux étudiants des représentations théâtrales et des ateliers-débats sur le sujet, dans le but d'informer, mais aussi de susciter la réflexion.

La préparation de ce projet a fourni l'occasion aux acteurs de terrain, tels les AMO, les centres PMS, les services de police, etc., de nouer des partenariats. Toutes les autres écoles du territoire auront ensuite l'occasion d'accueillir une représentation du spectacle d'Alvéole Théâtre consacré à ce sujet d'actualité.

Madame la Ministre, en tant que chargée de l'Égalité des chances, qu'envisagez-vous de faire pour ces jeunes des zones rurales qui connaissent moins les services *ad hoc* ou y ont moins accès?

Les associations actives sur le plan local vous ont-elles déjà fait part de ces difficultés? Pouvez-vous les aider d'une manière ou d'une autre?

J'imagine que vous soutiendrez les initiatives telles que celles mises en place par le Conseil provincial des jeunes de la Province de Luxembourg?

Dans l'enseignement de promotion sociale, y a-t-il des espaces qui permettent de sensibiliser les jeunes au harcèlement? À défaut, des plages horaires sont-elles prévues pour informer les jeunes sur les services existants?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Le phénomène de harcèlement peut toucher tous les groupes de jeunes provenant de toutes les régions, tant dans le cadre scolaire qu'extrascolaire. Avec l'apparition des nouvelles technologies de l'information et des communications, cette problématique ne trouve d'ailleurs plus de frontière et se glisse dans la vie privée de nos jeunes, qu'ils résident en zone rurale ou dans de grands centres urbains.

Je n'ai jamais été interpellée sur des difficultés particulières ou spécifiques à l'approche des

jeunes en milieu rural. Il faut souligner qu'Écoute-enfants est une ligne d'écoute généraliste qui publie des chiffres tout à fait bien construits, mais qui ne reflètent que l'activité du service. D'autres structures viennent en aide aux jeunes en difficulté, comme les AMO.

Comme vous le mentionnez, les membres du Conseil provincial des jeunes ont souhaité dans un premier temps alerter les autorités provinciales sur la thématique du cyberharcèlement. Ils ont développé, avec l'aide du coordinateur, la première «Semaine de lutte contre le harcèlement» en Province du Luxembourg. Une rencontre avec l'équipe d'animateurs-comédiens d'Alvéole Théâtre a permis de donner une dimension supplémentaire à l'initiative: un projet de spectacle sur le thème du harcèlement. Lors du banc d'essai, un de mes collaborateurs était présent ainsi que des représentants du secteur jeunesse, chacun avec leur regard critique, pour contribuer à l'évolution du spectacle.

Cette initiative de jeunes est le fruit d'un engagement citoyen qui visait notamment à informer les pouvoirs publics de leurs difficultés, leurs souhaits et leurs suggestions. J'ai entendu leur message et j'ai décidé d'y répondre, à l'instar de la Province du Luxembourg, en soutenant financièrement la «Semaine de lutte contre le harcèlement».

Je vous rejoins pleinement sur l'intérêt de fédérer les outils existants. Ce travail est par ailleurs déjà entamé.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la «haine en ligne», à titre d'exemple, c'est un des objectifs de la campagne «No Hate», qui a le mérite de fixer un cadre transversal, d'intégrer et d'articuler tout un ensemble d'acteurs en Fédération Wallonie-Bruxelles qui voudraient se saisir de cet enjeu. Dans ce cadre, une plateforme a déjà été créée et a pour objectif de réunir les besoins de chacun, de partager les bonnes pratiques, de se documenter, de bénéficier des formations et d'outils pratiques et d'agir ensemble dans certains événements. À l'heure actuelle, c'est plus de 300 associations, services publics et experts qui ont adhéré à la plateforme et sont donc liés par la charte qui cadre leurs activités.

M. Yves Evrard (MR). – J'ignorais que cette plateforme regroupait autant d'associations, c'est une bonne nouvelle.

Toutefois, la création d'une plateforme n'est pas une fin en soi, ce sont les résultats qui comptent, ainsi que les recommandations qu'elle fera au pouvoir politique.

Il vous appartient en tant que ministre de fixer un calendrier afin de pouvoir, à un moment donné, tirer les conclusions des différents travaux.

Comme vous l'avez dit, en matière de harcèlement, il n'y a pas de frontière. Je ne peux donc que vous inviter à coordonner vos actions avec

celles de vos collègues pour gagner en efficacité sur le terrain.

Le phénomène du harcèlement risque de s'accroître. C'est donc un combat quotidien et de longue haleine.

(Mme Valérie De Bue prend la présidence.)

1.9 Question de M. Charles Gardier à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Plateforme “Apprentis citoyens”»

M. Charles Gardier (MR). – En 2002, cinq organisations de jeunesse politiques reconnues créaient la plateforme «Apprentis citoyens», un projet dont l'objectif est d'intéresser les jeunes au débat politique et contradictoire, via l'organisation de débats citoyens dans les écoles secondaires. Le succès est au rendez-vous puisque désormais les débats peuvent également se tenir au sein des écoles d'enseignement supérieur et dans les maisons de jeunes.

La plateforme est chapeauté par la sous-commission Citoyenneté de la Commission consultative des organisations de jeunesse (CCOJ) – structure qui rassemble les organisations de jeunesse politiques reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles et dont l'objectif est de mener des actions de sensibilisation à la participation citoyenne, à la démocratie et à la lutte contre l'extrémisme.

Madame la Ministre, pourriez-vous faire le point sur la plateforme «Apprentis citoyens»? Observe-t-on une évolution au fil des années dans les débats qui sont organisés? Il est possible, depuis 2011, d'organiser ces débats dans les maisons de jeunes. Disposez-vous d'informations sur ces débats? Sont-ils fréquents? Votre cabinet participe-t-il à la promotion de ce type d'événements? J'ai le sentiment que l'on en parle très peu. Quels sont les rapports que vous entretenez avec la sous-commission Citoyenneté de la CCOJ afin de développer ce type de projets? Y a-t-il une volonté, avec votre collègue chargée de l'Éducation, d'organiser davantage de débats de ce genre dans les écoles secondaires?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Une base de données recueillant les informations relatives aux débats politiques est en cours d'élaboration dans la sous-commission Citoyenneté de la CCOJ.

Durant le premier semestre 2016, 23 écoles ont introduit une demande de débat dans leur établissement et 27 débats ont été organisés par la plateforme. Par ailleurs, chaque institution ayant accueilli un débat en son sein l'an dernier a été

recontactée.

Vous évoquiez la promotion du programme. C'est bien dans cette optique qu'une information destinée à l'ensemble des établissements scolaires sera communiquée prochainement. Je suis actuellement en contact avec ma collègue, Mme Schyns, pour l'envoi d'une circulaire d'information allant dans ce sens.

La plateforme a également créé un nouveau site web, plus dynamique que le précédent, qui permet aux personnes désireuses d'organiser un débat d'y trouver toutes les informations utiles. Comme vous le mentionnez, il est tout à fait possible d'organiser des débats dans les maisons de jeunes sur demande.

La plateforme étant encore trop peu connue dans le secteur des centres de jeunes, un travail d'interconnexion entre les deux secteurs est encore nécessaire. Dans cette perspective, une journée commune rassemblant les organisations de jeunesse et les centres de jeunes sera organisée par mes services, afin de favoriser les échanges entre les deux secteurs. Il est vivement souhaitable, et en cela je vous rejoins, d'éviter un cloisonnement dans lequel se perdraient des synergies au détriment des jeunes, évidemment.

M. Charles Gardier (MR). – Vos réponses me satisfont entièrement, Madame la Ministre.

(M. Charles Gardier, vice-président, reprend la présidence.)

1.10 Question de Mme Valérie De Bue à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Test électoral éducatif»

Mme Valérie De Bue (MR). – L'UCL et l'Université d'Anvers ont réalisé, en 2014, un test électoral qui avait été consulté 2,7 millions de fois entre la mi-avril et le 25 mai 2014.

Elles ont renouvelé l'expérience en réalisant un «test électoral éducatif» à destination des jeunes qui voteront pour la première fois aux élections communales de 2018 et, ensuite, aux élections générales de 2019. Les jeunes visés sont donc les 15-18 ans, des jeunes qui n'ont pas encore voté, qui entendent parler de politique, mais qui ne connaissent encore que relativement peu de choses. Il y a donc un véritable message éducatif à faire passer pour permettre aux jeunes de comprendre le fonctionnement des partis, les enjeux défendus par les partis et les enjeux politiques généraux.

Soutenez-vous cette initiative? Quelle publicité comptez-vous réaliser auprès des jeunes pour mettre en avant ce projet et les aider à comprendre le monde dans lequel ils vivent? Quelle pourrait

être l'implication de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans cette visibilité?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Le test électoral éducatif est un outil qui contient une trentaine de questions. Il permettra de délivrer de l'information aux jeunes, en groupe ou avec un animateur, sans mise en débat ni confrontation d'idées. Dès lors, ses résultats ne doivent pas être interprétés comme révélant une vérité absolue sur le positionnement du jeune dans le champ politique. L'avis d'un jeune évolue au cours de son émancipation et au fil des expériences jalonnant son parcours de vie.

À cet égard, il est indispensable de favoriser le contact avec les autres, les institutions et les lois. C'est pour cette raison que nous devons mettre à la disposition des jeunes toutes les ressources nécessaires au bon traitement de l'information, pour qu'ils puissent se l'approprier, la critiquer ou la déconstruire. Une opinion n'est pas une vérité, mais une représentation de la réalité qui doit pouvoir se défendre dans le respect de chacun.

Le secteur Jeunesse, à son niveau, a précisément pour mission de sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et à l'éducation au processus démocratique. Il développe de nombreux projets, par et pour les jeunes, afin d'en faire des citoyens à part entière. C'est le travail quotidien des associations agréées dans nos décrets. C'est aussi le sens de projets tels que la Plateforme «Apprentis Citoyens» ou les projets «Commune Jeunes Admis» et «Bienvenue dans ma tribu».

Au regard de ces éléments, et malgré tout mon intérêt pour la démarche, il n'entre pas dans mes intentions d'accorder un soutien spécifique au test électoral éducatif, mais je resterai attentive à son évolution.

Mme Valérie De Bue (MR). – En 2014, j'avais moi-même réalisé certains tests et j'étais parfois étonnée des résultats. Les questions sont posées de telle manière que l'on vous colle une étiquette et je n'étais pas toujours dans la ligne de ce qu'aurait dû être la mienne.

Votre réponse me rassure. C'est effectivement un outil parmi d'autres, mais rien n'est plus important que la découverte des institutions, la mise en débat, la proximité des jeunes avec les politiques, les débats dans les écoles, l'initiative que vous avez expliquée en réponse à la question précédente. Il y a effectivement une multitude de choses à faire pour rapprocher le citoyen du politique.

Je suis assez satisfaite de la réponse et vous en remercie.

(Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente, prend la présidence.)

1.11 Question de M. Charles Gardier à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Refinancement du secteur des organisations de jeunesse et des centres de jeunes. Élément nouveau: 2,5 millions supplémentaires pour le secteur prévus dans le budget 2017»

M. Charles Gardier (MR). – Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles vient tout dernièrement de boucler son budget pour l'année 2017. Parmi les grandes lignes, la presse fait écho de 2,5 millions d'euros supplémentaires pour le secteur des organisations de jeunesse et des centres de jeunes.

Lors de l'ajustement budgétaire précédent, 493 000 euros supplémentaires avaient été débloqués pour le secteur. Malgré cette somme, plusieurs demandes émises par la Commission consultative des organisations de jeunesse n'avaient pas été rencontrées. Parmi celles-ci, plusieurs agréments et des montées de classe.

Madame la Ministre, ces 2,5 millions d'euros supplémentaires vont-ils permettre de satisfaire les demandes qui n'ont pas pu l'être lors du dernier ajustement budgétaire? Sont-ils destinés à financer le projet «vers une politique locale de jeunesse plus participative»? À ce sujet, les expériences pilotes menées dans quelques communes wallonnes et bruxelloises avaient été estimées à 50 000 euros. Cela est-il toujours en vigueur? Au-delà de tout ceci, pourriez-vous préciser comment ces 2,5 millions d'euros supplémentaires vont être ventilés?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Vous le savez, lors des exercices budgétaires précédents, les moyens additionnels que j'ai pu obtenir pour le secteur de la jeunesse ont été essentiellement consacrés à la mise en œuvre des décrets relatifs aux centres de jeunes et aux organisations de jeunesse. Avec des arbitrages parfois compliqués puisque les enveloppes disponibles n'ont jusqu'ici jamais permis de répondre positivement à l'ensemble des dossiers déposés.

À cet égard, il faut également noter que 2017 sera une année où les plans quadriennaux seront renouvelés, tant pour les organisations de jeunesse que pour les centres de jeunes. Ceci implique qu'outre les demandes d'agrément, un nombre important de propositions de montée de classe ou d'octroi de dispositifs particuliers sera soumis à examen. C'est notamment en tenant compte de ces éléments que le gouvernement a accepté d'accorder de nouveaux montants au secteur de la jeunesse. L'essentiel du refinancement que vous évoquez sera donc destiné à l'application des dé-

crets.

Toutefois, d'autres axes, dont le projet de politique locale de jeunesse participative, sont en cours de déploiement. Ils nécessiteront un investissement financier. Les 50 000 euros annoncés pour ce projet sont destinés à la phase-test afin d'accompagner les acteurs et de produire des outils pédagogiques. Les besoins nécessaires pour la suite de cette opération doivent encore être déterminés plus finement. Je ne manquerai pas, bien entendu, de vous parler de leur ventilation et de leur affectation exacte lors de la discussion budgétaire.

M. Charles Gardier (MR). – Je suis heureux de ces marges supplémentaires qui amélioreront la situation d'un secteur crucial qui en a bien besoin. Je serai très attentif à l'utilisation de ces deniers, car il y a des politiques importantes à mener.

(M. Gardier, vice-président, reprend la présidence.)

1.12 Question de M. Yves Evrard à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Discrimination à l'embauche pour les travailleurs âgés»

M. Yves Evrard (MR). – Le nombre de dossiers ouverts chez Unia concernant la discrimination à l'embauche sur la base de l'âge explose en 2016. Il devrait connaître une augmentation de 60 % par rapport à 2015. Dès qu'un travailleur a atteint l'âge de 40 ans, le problème se pose. Que dire alors de ceux qui sont âgés de plus de 50 ans?

Une campagne de sensibilisation a été lancée par Unia afin d'informer les acteurs clés de l'emploi du fait qu'il s'agit bien d'une discrimination considérée comme illégale au regard de la loi, ce qui représente un élément positif. De son côté, Securex, organisme spécialisé dans les ressources humaines, s'est penché depuis plusieurs années sur ce problème trop peu pris en compte et propose de faire disparaître l'âge dans les *curriculum vitae*. Cette proposition a le mérite d'exister.

Madame la Ministre, possédez-vous davantage d'informations quant à une disparité entre les hommes et les femmes? Constate-t-on, chez les travailleurs de plus de quarante ans, une aggravation de cette problématique pour les femmes? Ce problème de discrimination fait-il l'objet d'une concertation avec vos collègues de l'Emploi aux différents niveaux de pouvoir? Je pense ici à la Région wallonne où j'ai été sollicité par une personne d'une cinquantaine d'années travaillant dans la fonction publique et souhaitant participer à une formation, mais, ayant 18 ans d'ancienneté, elle en a été exclue, la formation étant réservée

aux travailleurs ayant entre 12 et 15 ans d'ancienneté. Une réflexion sur le sujet a-t-elle été entamée avec votre collègue de la Fonction publique, M. Flahaut? Dans l'affirmative, quelles sont les pistes envisagées pour pallier cette forme de discrimination? Que pensez-vous de l'éventualité d'une suppression de l'âge dans les C.V.? Cela vous semble-t-il une proposition réaliste?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – En Belgique, la loi condamne les discriminations à l'embauche et identifie différents critères à cet égard dont celui fondé sur l'âge. Ce qui est dorénavant appelé l'âgisme représente une discrimination envers des individus du fait de leur âge. Ce vocable prend sa source dans le fait de considérer le vieillissement de la population comme un problème dans la société et non comme une richesse. La discrimination fondée sur l'âge se caractérise par la différence de traitement, la négation de droits ou d'opportunités et l'utilisation d'images stéréotypées en se fondant seulement sur l'âge des personnes. Il s'agit avant tout de préjugés sociaux stéréotypés et d'une conception négative du vieillissement.

Pour ce qui nous concerne, il n'y a pas de limite d'âge dans les procédures de recrutement dans la fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, hormis l'âge légal de la pension. La plupart des sélections sont, il faut le rappeler, confiées à Selor. Depuis plus de dix ans, la première phase de recrutement des agents contractuels des entités fédérées se fait sans mention, dans le curriculum vitae, du nom, de l'âge, du sexe, de l'adresse, etc. C'est déjà le cas pour le recrutement des statutaires. Même si le curriculum vitae anonyme n'est pas la panacée, il reste un instrument qui permet d'améliorer la garantie d'un recrutement objectif en respectant l'égalité des chances de chacun. Les tests et les sélections sont systématiquement opérés par l'examen objectif des candidats, sur la base des critères de compétence mentionnés dans le profil de fonction. Les entretiens sont menés, en ce qui concerne les compétences génériques, selon une méthodologie d'entretiens structurés, et les chargés de sélection sont tous certifiés ou engagés dans le processus de certification à cette fin par Selor.

Le rapport de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), publié en mars 2015, sur l'emploi public en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles, permet de nous donner des indications sur le degré de féminisation des administrations de la Fédération et sur la répartition des effectifs par âge. La féminisation de l'emploi est très avancée au sein des administrations de la Fédération, les femmes constituant 65 % des effectifs des administrations communautaires. En moyenne, les effectifs des institutions publiques de la Fédération

sont plus âgés que les travailleurs wallons et bruxellois, tous secteurs d'activité confondus.

Les femmes sont sous-représentées dans les emplois les plus qualifiés; elles occupent par contre moins de 54 % des emplois de niveau 1, alors qu'elles représentent 65 % des effectifs des organismes de la Fédération. Elles sont en revanche surreprésentées dans les emplois de niveau 2+. Sans surprise, on observe que le temps partiel est surtout pratiqué par les femmes. Elles sont en effet 8 % à exercer leur activité à temps partiel, pour 4 % d'hommes.

Enfin, Unia est un organisme interfédéral pleinement compétent pour la promotion de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations dans les matières tant fédérales que régionales ou communautaires. La campagne qu'il mène contre les préjugés liés à l'âge dans l'emploi se fait dans le cadre de notre accord de coopération et concerne aussi la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Yves Evrard (MR). – Madame la Ministre, je reste sur ma faim. Dans votre réponse, vous dressez un constat, vous donnez des chiffres, mais ce n'est pas suffisant. Vous conviendrez avec moi que ma formation politique, qui est présente au gouvernement fédéral, travaille à contrer ces stéréotypes et ces préjugés selon lesquels, à quarante ou cinquante ans, on devient vieux. Reculer l'âge de la pension est un signal fort signifiant qu'à ces âges, on a encore la possibilité de travailler. Unia, dans son rapport, souligne qu'à quarante ans, on coûte trop cher – à ce sujet, il convient évidemment de diminuer les charges patronales, mais ce n'est pas l'affaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles – et que les quadras et quinquas sont déconnectés des nouvelles technologies.

Tout ceci pose problème, comme je l'ai signalé dans ma question en disant que même des fonctionnaires ne peuvent plus suivre de formations à partir d'un certain âge, sans doute à cause de restrictions budgétaires. Or il faut justement veiller à que ces personnes puissent rester à la page grâce à de courtes formations. Vous en avez la responsabilité en tant que ministre de l'Enseignement de promotion sociale. Ce serait une bonne manière d'envoyer un signal fort pour contrer ces préjugés.

J'entends bien que les C.V. anonymes permettent d'éviter toute forme de discrimination. Si je suis convaincu que cette mesure peut porter ses fruits dans le domaine public, je le suis tout autant que l'employeur privé va essayer de connaître l'âge du postulant. L'âge peut aussi être un témoin de la compétence de la personne; il peut être important pour un employeur d'engager une personne ayant une expérience ou ayant déjà exercé certaines responsabilités. Il ne faut pas tomber dans le mécanisme inverse où, finalement, le fait de ne pas apporter de précision sur son âge entraîne une discrimination du postulant. Finale-

ment, l'employabilité se réduit, car les jeunes entrent de plus en plus tard sur le marché de l'emploi et les aînés le quittent de plus en plus vite. Il y a des choses à faire au-delà du constat et du bilan que vous dressez.

(Mme Valérie De Bue prend la présidence)

2 Interpellation de Mme Françoise Bertieaux à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Caractère non genré du Pacte pour un enseignement d'excellence» (Article 76 du règlement)

Mme Françoise Bertieaux (MR). – J'ai récemment été interpellée par un courrier du Conseil des femmes francophones de Belgique. Il semble qu'il soit également parvenu au gouvernement, à Mme Schyns et donc certainement à vous-même, Madame la Ministre. Il souligne que le Pacte pour un enseignement d'excellence ne fait aucun cas de la dimension de genre. J'aurais pu vous en faire la remarque avant réception dudit courrier. Toutefois, cette honorable institution, qui a fait considérablement progresser les droits des femmes en Belgique, lance une alerte et nous devons prendre le temps de nous y attarder.

Le Conseil relève que, sur les 118 pages que compte l'avis n° 2 du groupe central relatif aux objectifs du Pacte et présentant les orientations dégagées à partir des rapports des douze groupes de travail, seuls une petite phrase et un paragraphe du chapitre 8 abordent les inégalités liées au genre. Force est de constater que le Pacte semble totalement ignorer la recherche scientifique sur la socialisation sexuellement différenciée à l'école, ainsi que les politiques d'égalité menées par notre Fédération.

Je suis consciente du fait qu'à ce stade, les conclusions du Pacte ne sont pas celles du gouvernement ni les nôtres. Ce sont celles des acteurs du secteur. Elles constituent le dénominateur commun de toutes leurs aspirations. Selon moi, une erreur a été commise lors du choix des acteurs du Pacte, en n'invitant pas le Conseil des femmes francophones de Belgique à y participer. C'est quand les acteurs du Pacte auront remis l'avis n° 3 du groupe central que vous devrez jouer un rôle majeur. Depuis ce matin, je sais que les membres du gouvernement ont reçu le courrier en question. Je vous en épargnerai donc la lecture *in extenso*. Le Conseil des femmes francophones de Belgique est très étonné que le groupe central n'ait pas pris en considération les études déjà menées depuis des années en Fédération Wallonie-Bruxelles ni les

recommandations formulées.

Le gouvernement devra fixer ses priorités pour le Pacte pour un enseignement d'excellence. Quels axes défendrez-vous pour que sa mise en œuvre prenne réellement en compte la dimension de genre?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Le Pacte pour un enseignement d'excellence est un des grands projets de cette législature. En tant que ministre des Droits des femmes, je tiens à ce que le genre soit intégré dans ses travaux. Vu le rôle d'émancipation sociale de l'école, la promotion de l'égalité des filles et des garçons constitue un objectif incontournable dans le champ de l'éducation. C'est pourquoi j'avais proposé à la ministre de l'époque, Joëlle Milquet, une liste d'expertes des questions de genre dans les secteurs éducatifs. Leur participation à quelques groupes de travail pouvait insuffler dans certaines analyses un réflexe relatif au genre. Parmi ces expertes figurait la présidente de la commission de l'enseignement du Conseil des femmes francophones de Belgique, Nadine Plateau. Je l'ai reçue dans mon cabinet le 30 août dernier, à la suite du dernier courrier que le Conseil m'avait adressé. Elle m'a dit regretter que les dimensions de genre ne soient pas suffisamment prises en compte dans les réflexions du Pacte. J'ai relayé ce regret auprès de la ministre de l'Éducation, Mme Schyns, et des pilotes du chantier, Frédéric Delcor et Laurence Weerts, lors du séminaire gouvernemental du 7 octobre dernier. Tous sont particulièrement sensibles à l'enjeu. Ils m'ont garanti que les questions soulevées par le Conseil francophone des femmes de Belgique seront renvoyées aux acteurs chargés d'implémenter les réformes qui découleront du Pacte.

Le décret du 7 janvier 2016 enjoint le gouvernement à intégrer la dimension de genre dans l'ensemble des politiques, mesures ou actions qu'il prend. Cela signifie concrètement que tout projet de décret, d'arrêté ou d'autre mesure à portée générale devra faire l'objet d'un «test genre» tel qu'il a été soumis au Comité d'avis du Parlement, dans le cadre du processus d'adoption des arrêtés d'exécution du décret du 7 janvier 2016.

Il est dès lors acquis que la refonte de l'enseignement amenée à s'opérer dans les années à venir n'échappera pas au prisme du genre. C'est tout le sens de la mise en œuvre de tels outils structurels pour évaluer et guider l'action politique. Il est également essentiel de s'assurer que la formation initiale des enseignants comprenne une information et une sensibilisation au genre. Les professeurs de demain doivent être conscients et outillés pour détecter et combattre les inégalités entre hommes et femmes. Ce constat est partagé par mon collègue Jean-Claude Marcourt qui a confirmé son intention d'inclure la problématique

dans la réflexion en cours sur la réforme de la formation initiale. C'était aussi la conclusion de la rencontre avec le Pr Demeuse, qui a eu lieu dans un climat très positif.

Comme vous le savez, le travail en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes implique beaucoup de force de conviction, de persévérance et de patience. Je m'y applique quotidiennement, dans mes départements, mais aussi à travers des interpellations envoyées à mes collègues du gouvernement. Je tiens à saluer l'ouverture et la bonne volonté dont ils font preuve dans leur action ministérielle. Même si toutes les attentes ne sont pas toujours satisfaites, même si les approches peuvent parfois diverger, je suis convaincue que le gouvernement s'est donné les ambitions et les moyens d'avancer dans la bonne direction, pour tendre vers une plus grande égalité réelle entre les hommes et les femmes. Je resterai attentive à l'évolution du Pacte, dans la limite de mes attributions.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Madame la Ministre, la semaine dernière, lors de vos déclarations sur les cours de gymnastique, j'ai cru que vous faisiez fi de la solidarité gouvernementale. Je dois constater aujourd'hui que c'est tout le contraire. En effet, vous ne dénoncez pas vos petits collègues. Vous les couvrez même. Si j'ai bien compris votre réponse, vous avez donné à la ministre de l'Éducation, au moment de la mise en œuvre du Pacte, la liste d'une série d'expertes, dont Mme Plateau, et, si je lis dans vos silences et entre les lignes, ces personnes n'ont pas été associées. En d'autres termes, vous avez essayé d'éviter l'erreur de casting, mais elle s'est produite au début du Pacte.

Quand vous expliquez que vous aviez apparemment l'armada du Pacte autour de vous lorsque vous vous êtes mis au vert, et que M. Delcor et consorts se sont dits très sensibles à l'enjeu, c'est le terme «hypocrite» qui me vient immédiatement à l'esprit. En effet, s'ils n'étaient pas hypocrites, il y a déjà un certain temps que les experts de genre dans l'éducation auraient été associés. J'espère que vous répèterez ce que je dis et que vous ne pouvez pas dire. Au moins, ce sera dit.

Par ailleurs, vous me parlez du décret relatif à la formation initiale. J'ai toutefois quelques difficultés à penser que M. Marcourt soit sensible au genre. Quand je vois comment il se comporte parfois avec certaines députées, j'ai des doutes. En tout cas, ce décret est annoncé depuis fort longtemps et arrivera sans doute aux calendes grecques; ce n'est donc pas cela qui arrangera la situation.

Madame la Ministre, comme vous l'avez rappelé, vos compétences sont transversales. Dans l'arsenal législatif, vous avez reçu des compétences bien plus transversales que certains de vos collègues. J'attends donc de votre part que vous définissiez des exigences et des conditions bien

concrètes dans le Pacte. J'observerai cela avec beaucoup d'attention.

(M. Yves Evrard prend la présidence.)

3 Questions orales (Article 81 du règlement)

3.1 Question de Mme Marie-Dominique Simonet à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Coordinations provinciales pour l'égalité des femmes et des hommes»

Mme Marie-Dominique Simonet (cdH). – Madame la Ministre, je vous interpellais en juin dernier sur la décision d'Elke Sleurs, secrétaire d'État à l'Égalité des chances, de remettre en cause l'accord de coopération de 2007 relatif à la gestion administrative et financière des coordinations provinciales pour l'égalité des femmes et des hommes. Leurs missions sont pourtant fondamentales! Elles permettent la mise en œuvre de la politique locale en matière d'égalité entre les hommes et les femmes sous deux volets: un volet «promotion de l'égalité des femmes et des hommes» et un volet «lutte contre les violences à l'égard des femmes».

À l'époque, vous m'aviez fait part de votre désapprobation face à cette décision non concertée avec les entités fédérées. Vous m'aviez indiqué les actions à mener pour poursuivre le travail au sein des coordinations provinciales. Vous vous étiez mise d'accord avec vos homologues régionaux pour continuer à soutenir les coordinations provinciales jusqu'à la fin de 2016, à la hauteur des montants prévus initialement.

Il semble dommageable que l'État fédéral se désinvestisse de ces projets vu le bien-fondé de leurs missions et par égard pour le personnel en place. J'espère qu'une solution pérenne pourra être apportée à cette situation. Cela me semble être une priorité dans la situation actuelle.

Je souhaite donc faire avec vous le point sur ce dossier. Quelles sont les perspectives des coordinations provinciales à partir du 1^{er} janvier 2017? Les rencontres entre votre cabinet, ceux des ministres régionaux et les administrations concernées ont-elles donné un résultat?

La secrétaire d'État Sleurs entendait préciser qu'elle serait heureuse de «poursuivre la collaboration sous une forme à étudier et à négocier ensemble». Soit! Est-elle revenue vers vous avec des pistes de solution exploitables?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeu-

nesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – À la suite de la dénonciation unilatérale par la secrétaire d'État, Elke Sleurs, de l'accord de coopération de 2007 relatif à la gestion administrative et financière des coordinations provinciales pour l'égalité des femmes et des hommes, j'ai entamé différentes démarches.

Tout d'abord, nous avons envoyé un courrier signé conjointement par les ministres régionaux Mme Tillieux, M. Prévot et moi-même à la secrétaire d'État pour qu'elle précise ses intentions sur la suite qu'elle souhaitait donner à cette thématique. Ces intentions sont désormais claires: plus aucun moyen ne sera consacré aux coordinations en tant que telles. Un budget réduit pourrait être maintenu pour des appels à projets fédéraux, aux contours peu déterminés à ce stade.

En parallèle, des rencontres avec chacun des députés provinciaux en charge de l'égalité des chances ont eu lieu, afin de les mettre au courant de cette décision unilatérale du gouvernement fédéral et d'envisager le futur des coordinations provinciales. En septembre dernier, une rencontre a eu lieu avec l'Association des provinces wallonnes (APW), dans le même objectif. Lors de cette réunion, j'ai réaffirmé ma volonté de maintenir le soutien aux missions confiées aux coordinations provinciales, à la hauteur des montants que nous y consacrons actuellement. Cette volonté est partagée par les ministres wallons ainsi que par les acteurs provinciaux, et des solutions sont déjà dégagées en ce sens. Cela impliquera une réorientation des marges allouées par les entités fédérées vers le fonctionnement des coordinations et un investissement supplémentaires des provinces pour compenser le retrait des autorités fédérales.

Mes services examinent actuellement sous quelle forme juridique devrait se présenter la future collaboration entre notre Fédération, la Région et les Provinces, l'objectif étant d'envisager une possible pluriannualité et une pérennisation du futur accord. Une nouvelle rencontre avec les partenaires est prévue en novembre. Le but est d'être prêt pour 2017 puisque les moyens continuent à être accordés en 2016.

Mme Marie-Dominique Simonet (cdH). – Vous avez clairement exposé la situation. Le gouvernement fédéral s'est désengagé alors que cette thématique a bien besoin d'être traitée, y compris à des niveaux plus locaux et plus proches des citoyens.

J'apprécie le fait que les ministres responsables au niveau des entités fédérées ont écrit pour avoir des suites, qu'ils se sont concertés et qu'ils maintiendront les montants, à tout le moins tels qu'ils étaient prévus. J'entends que les provinces sont également demandeuses et qu'elles ajouteront la différence, étant entendu que cela nécessitera une révision du modèle, le but étant, à terme, de le pérenniser.

Je vous félicite d'avoir pris l'initiative de

cette démarche. Nous avons encore un peu de temps pour être en ordre de marche le 1er janvier 2017. Reste à savoir ce que la secrétaire d'État Sleurs pourra prévoir dans son budget réduit. À cet égard, les perspectives sont incertaines.

3.2 Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Lutte contre le cybersexisme»

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Une étude a été menée en 2015-2016 par l'Observatoire universitaire international Éducation et Prévention (OUIEP), coordonnée par le Centre francilien pour l'égalité des hommes et des femmes, le Centre Hubertine Auclert. Elle a pour titre *Cybersexisme chez les adolescent-e-s (12-15 ans) – Étude sociologique dans les établissements franciliens de la 5^e à la seconde.*

Cette étude indique qu'«une fille sur cinq rapporte des insultes en ligne sur son physique, en ce compris sur la façon dont elle s'habille». À noter que «13 % des garçons en sont également victimes». Cela a pour conséquence que ces filles mettent en place des stratégies d'évitement comme, par exemple, changer de vêtements pour ne pas être jugées. Les insultes subies sont en rapport avec la sexualité. Elles se font traiter de salopes et de putes dès qu'elles dévoilent trop d'elles-mêmes. Et si, au contraire, elles se font repérer comme n'étant pas assez sexy, elles se font traiter de coincées. Pour les garçons, il s'agit plutôt d'insultes homophobes qui les renvoient à une norme de virilité hétérosexuelle. En fonction de leur physique, on peut les qualifier de beaux gosses. S'ils ne sont pas assez virils, ils risquent de se faire harceler. Le commentaire le plus fréquent est alors: «Fais pas ta meuf», ce qui implique qu'en l'occurrence une femme est considérée comme un être faible.

Faisant suite à cette étude, une campagne de sensibilisation au cybersexisme a été menée, notamment par les youtubeuses du Meufisme.

Madame la Ministre, une étude similaire est-elle disponible chez nous? Quelles sont aujourd'hui les initiatives prises par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour lutter contre le cybersexisme? Nous avons beaucoup discuté du cyberharcèlement, notamment dans cette commission.

Vous avez mandaté le Bureau international jeunesse (BIJ) pour poursuivre et amplifier la campagne *No Hate* du Conseil de l'Europe – financée par la Fédération Wallonie-Bruxelles à hauteur de 82 000 euros en 2016 – en collaboration avec des associations de terrain, à la suite d'une étude réalisée par le Conseil de l'Europe et qui faisait apparaître que 68 % des jeunes entre 16 et 30 ans passent au moins cinq heures par jour sur

internet et déclarent avoir déjà été confrontés au discours de haine sur internet; 78 % s'affirment dépités par cette haine et la moitié d'entre eux souhaiteraient pouvoir la combattre, tout en se sentant par ailleurs démunis.

Un plan d'action en deux volets a été élaboré: le premier aborde les actions de sensibilisation et de prévention, tandis que le second propose plutôt des cybersolutions. D'autres mesures visant les professionnels et les parents, mais aussi le développement d'outils encourageant la citoyenneté en ligne, étaient prévues. Parallèlement à la lutte contre ces discours de haine, vous aviez annoncé en mars dernier que des mesures de prévention du harcèlement et du cyberharcèlement en milieu scolaire devaient également être prises. Où en sont ces dispositifs et l'analyse de leurs résultats, si vous en disposez déjà?

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'appel à projets Alter Égales 2016 relatif au «droit à ne pas être stigmatisée» s'est clôturé fin avril. Trente et un projets ayant pour objectif de lutter contre les stéréotypes, déconstruire les ramifications du sexisme, notamment dans les domaines sportif, de la santé, des médias, de la publicité ont été sélectionnés. Le site d'Alter Égales ne mentionne pas les projets qui ont été retenus. Je souhaiterais en avoir la liste complète. Pouvez-vous par ailleurs nous préciser si, parmi les projets retenus, certains sont liés au cybersexisme? En effet, les résultats de l'étude du Centre Hubertine Auclert sont édifiants et interpellants; ils ne peuvent rester lettre morte. Cela est d'autant plus vrai que le cyberharcèlement a de lourdes conséquences pour celles et ceux qui en sont victimes. Nous avons tous en mémoire le drame de ces adolescentes qui se sont donné la mort il y a quelques mois.

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – La campagne *No Hate* se fonde sur un objectif d'éducation aux droits humains, de participation citoyenne de la jeunesse et d'initiation aux médias. C'est bien là la vocation de la formation de cybercraccs qui a été conçue et réalisée grâce à l'expertise de formateurs du Conseil de l'Europe. À l'heure actuelle, une trentaine de jeunes de 18 à 30 ans ont manifesté leur intérêt pour la thématique et ont été sélectionnés pour participer à la formation. À terme, je souhaiterais que soit formée une centaine de cybercraccs à la détection des messages de haine en ligne et des situations de cyberharcèlement pour qu'ils puissent, éventuellement, y réagir ou les signaler.

Par ailleurs, une trentaine de professionnels regroupant des travailleurs du secteur de la jeunesse, des formateurs ou des professeurs ont bénéficié d'une formation réalisée par l'équipe pédagogique du Conseil de l'Europe. Ils constituent une réserve de formateurs pouvant être sollicités par des secteurs désirant bénéficier de leur expertise. Une quarantaine d'animations ont été

menées par le Bureau international jeunesse, en étroite collaboration avec des associations du secteur. Elles ont touché à elles seules près de mille cinq cents jeunes.

Le site internet, prévu dans le cadre de la campagne, est un outil pratique qui relève plus de la sensibilisation et de la prévention des discours de haine. Il contiendra un volet informatif, des formulaires de signalement, des forums de discussion privés pour les cybercraccs, une boîte à outils et un agenda des activités à venir. Un aperçu du site, en version «blog» et non définitive, est disponible à l'adresse nonalahaine.be. Un marché public a été lancé pour le développement de l'application sur smartphone. Elle permettra aux jeunes de dénoncer, de manière simple et interactive, des discours de haine ou bien de les déconstruire. Elle prévoit également un volet d'assistance et d'écoute pour les jeunes qui subissent une situation de cyberharcèlement ou de cyberhaine.

J'en viens à l'appel à projet pour Alter Égales 2016 relatif au droit à ne pas être stigmatisée: 31 projets ont été retenus, dont huit se penchent plus particulièrement sur la question des stéréotypes sexistes dans les médias. Plusieurs sont destinés aux jeunes et réalisés par des jeunes. J'en pointerai un tout particulièrement, lié au cyberharcèlement et au cybersexisme, qui s'attèle au phénomène du *Slutshamin* et qui est mené actuellement par le Collectif contre les violences familiales et l'exclusion. Cette expression regroupe un ensemble d'attitudes, individuelles ou collectives, agressives envers les femmes et qui consiste à stigmatiser, culpabiliser ou disqualifier toute femme dont l'attitude ou l'aspect physique seraient jugés provocants ou dont le comportement sexuel serait jugé «hors-norme». Un des objectifs du projet que mène le collectif est notamment de lutter contre le harcèlement moral à caractère sexuel des femmes LGBT sur la toile et aussi de lutter contre le harcèlement scolaire, et notamment le cyberharcèlement.

Pour ce qui concerne le site internet Alter Égales, celui-ci est en cours de mise à jour et les différents projets 2015 ainsi que la liste 2016 y seront insérés prochainement. Je vous enverrai la liste de tous les projets retenus.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Dans le projet Cybercraccs, tant la réserve de formateurs que les contenus des formations devraient pouvoir intégrer cette question du genre. Je regrette que ce ne soit pas le cas.

Nous revenons toujours à la nécessité d'une intégration transversale de ces questions. Il faut qu'il y ait un point dans le cahier des charges à ce propos et qu'on exige que le harcèlement sexiste soit abordé dans les contenus de la formation.

Est-il encore possible d'intégrer ce point dans les prochaines formations, en prenant pour exemple la formation spécifique au cybersexisme de l'Observatoire français?

Je reviendrai vers vous pour déterminer si cette question-là est bien intégrée dans la formation.

4 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, de Mme Barbara Trachte, intitulée «Mise

en œuvre de la réforme des titres et fonctions dans l'enseignement de promotion sociale», de Mme Sophie Péciaux, intitulée «Enquête de l'IFAPME sur le programme "Hé lapin, sois malin"», et de Mme Déborah Gérardon, intitulée «Test électoral éducatif», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17h10.*